Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le
ID: 007-250700358-20240122-F202430014-DE



COMITÉ SYNDICAL FINANCES Délibération n° 4

SEANCE DU 22 janvier 2024

L'an 2024, le 22 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

<u>Membres convoqués</u> :100 <u>Membres présents</u> : 53

Excusés: 7

Membres votants: 3

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Jean LEYNAUD, Vice-Président, soumet aux membres du Comité Syndical le compte administratif 2023 du SDE07 :

a) Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à : 12 442 638,20€
b) Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à : 21 813 616,40€

L'excédent de fonctionnement s'élève à :

4 992 007,86€

b) Les recettes réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à : 29 161 711,43€ Les dépenses réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à : 23 373 260,21€

Le déficit d'investissement s'élève à :

-1 417 892,86€

- c) L'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures s'élève à : 150 000€
- d) Le déficit d'investissement reporté des années antérieures s'élève à : 158 411,98€
- e) Les restes à réaliser en dépenses d'investissement 2023 à reporter en 2024 s'élèvent à 3 829 230,88€

Les restes à réaliser en recettes d'investissement 2023 à reporter en 2024 s'élèvent à :

5 123 796,65€

e) Les résultats de clôture de l'exercice 2023 se soldent ainsi qu'il suit :

En fonctionnement par un excédent de : En investissement par un déficit (hors RAR) de : 4 992 007,86€ 1 417 892,86€

Le Comité syndical,

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID: 007-250700358-20240122-F202430014-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ D'ARRETER les comptes de l'exercice 2023 pour la section de fonctionnement à 22 613 874,15€ au titre des recettes, et à la somme de 17 621 866,29€ pour les dépenses.
- ✓ D'ARRETER les comptes de l'exercice 2023, pour la section d'investissement 32 923 333,52€ au titre des recettes ; et à la somme de 34 341 226,38€ pour les dépenses.
- ✓ D'ADMETTRE le résultat de l'exercice 2023, se soldant par un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 992 007,86€ et un déficit d'investissement d'un montant de 1 417 892,86€.
- ✓ D'ADMETTRE le résultat de clôture de l'exercice 2023 se soldant par un excédent d'un montant de 3 574 115,00€.

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part Affectée à l'investissement CA 2022	Résultat CA 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-158 411,98€		-1 259 480, 88€	-1 417 892,86€
Fonctionnement	2 379 732,14€	2 229 732,14€	4 842 007,86€	4 992 007,86€
TOTAL	2 221 320,16€	2 229 732,14€	3 582 526,88€	3 574 115,00€

✓ DE CONSTATER que l'excédent global de clôture pour 2023 est de 3 574 115,00€ du compte administratif, conforme avec celui du compte de gestion présenté par le Vice-Président en charge des finances ; Monsieur le Payeur départemental étant empêché.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....